

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

Le neuf avril deux mil dix-neuf à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUVENT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 01 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M COUVENT Jean-Pierre, Mme HAZEBROUCQ Pauline-Cécile, Mme POTAUX Annie, M LEGRAND Jean-Pierre, M BOULET Jean-Marc, Mme PLUVINAGE Nadine, M BOVELETTE Marc, Mme COUVENT Francine, M CARRIERE Guy, Mme CATTEAUX Annick, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M DUMONT Christian, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, Mme LIENARD Evelyne, M NOWAK Daniel, M BARBRY Jean-Marie, Mme LABALETTE Martine, M BERGER Rémi.

Absents excusés : Mme PAMART Viviane ; Mme MAGERE Marie-France, procuration à Mme POTAUX Annie ; M LEVEQUE Pascal ; Mme COVLET Angéla ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; M BALLAND Frédéric, procuration à M BERGER Rémi ; Mme GUIDEZ-SIMONETTI Sandrine ; Mme STANDAERT Elodie.

Le conseil a choisi M BERGER Rémi pour secrétaire.

QUESTION N° 7/2019

TRANSFERT DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC INFRACOS à FREE Mobile

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Par délibération du 07 avril 2015, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la Société INFRACOS aux fins d'exploitation d'un emplacement situé sur son patrimoine en vue de l'implantation de stations radioélectriques et d'équipements de communications électroniques.

Par courrier en date du 12 mars 2019, la Société INFRACOS a fait part de sa volonté de transférer à la Société FREE Mobile, à la demande de cette dernière, la convention susvisée via la signature d'un avenant de transfert.

Cet avenant a pour objet de définir les modalités de substitution de la Société FREE Mobile à l'actuel titulaire de la convention, les autres conditions de la convention restant inchangées.

Par conséquent,

Vu la délibération du 7 avril 2015,

Vu la convention signée entre la Société INFRACOS et la ville de Neuville Saint Rémy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1311-6,

Vu ledit avenant,

Je vous propose :

- d'autoriser la Société FREE Mobile à venir en remplacement de la Société INFRACOS dans tous les droits et obligations nés de la convention conclue entre la ville de Neuville Saint Rémy et la Société INFRACOS le 21 avril 2015.
- d'approuver l'avenant de transfert au profit de la Société FREE Mobile de la convention susvisée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
- plus largement, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N° 8/2019

SOUSCRIPTION D'UNE PART SOCIALE AU CAPITAL DE FLOREVIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

La Société FLOREVIE sollicite la souscription d'une part sociale à son capital par les communes dans la mesure où la ville bénéficie de ses prestations.

La valeur nominale d'une part sociale est de 8 euros.

Par conséquent, je vous propose

- de décider de la souscription d'une part sociale au capital de FLOREVIE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin de souscription de ladite part sociale
- plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N° 9/2019

VENTE D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION SITUEE 82 RUE DE LILLE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

La ville possède une maison à usage d'habitation située 82 rue de Lille, actuellement libre de toute occupation, et située sur la parcelle cadastrée section AC n°211.

De nombreux travaux étant nécessaires pour sa remise en location, il est envisagé de la mettre en vente. Une estimation a été réalisée par le service des domaines et fait ressortir une valeur vénale de 52 000 €, avec marge de négociation de 10%.

Par conséquent, je vous propose :

- de donner votre accord sur la vente de l'immeuble à usage d'habitation, situé 82 rue de Lille à Neuville Saint Rémy, au prix de 52 000 € ;
- de dire que c'est Maître Jean-Christophe MENNECIER, Notaire à Gouzeaucourt, qui sera chargé de recevoir l'acte ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener les négociations, signer le compromis et l'acte de vente ;
- plus généralement, donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour parvenir à l'exécution de la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N° 10/2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOVELETTE

Le compte administratif a pour rôle de présenter l'exécution du budget par le Maire. Il reprend à la fois les prévisions, les réalisations (titres et mandats), et fait apparaître les soldes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Pour l'année 2018, les résultats sont les suivants :

EXPANSION

Dépenses de fonctionnement : 82 413,62 €
Recettes de fonctionnement : 48 604,78 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : -33 808,84 €

Dépenses d'investissement :..... 82 179,41 €
Recettes d'investissement :490 864,31 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 408 684,90 €

La section d'investissement présentant un excédent, il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation des résultats pour le budget annexe Expansion.

Il est ici rappelé que, par délibération en date du 09 octobre 2018, le conseil municipal a décidé de l'intégration du budget Expansion dans le budget ville, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Il est donc procédé aujourd'hui au seul vote du compte administratif.

VILLE

Dépenses de fonctionnement :2 838 295,86 €
Recettes de fonctionnement :3 700 682,04 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :..... 862 386,18 €

Dépenses d'investissement :.....1 545 001,48 €
Recettes d'investissement 971 962,41 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT :..... 573 039,07 €

RESTES A REALISER

Dépenses d'investissement 134 660,77 €
Recettes d'investissement..... 114 243,40 €

Par conséquent, le résultat d'investissement étant déficitaire, il conviendra de procéder à l'affectation des résultats à hauteur de 593 456,44 €, après prise en compte des restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement sera ainsi ramené à 268 929,74 €, repris au budget primitif 2019.

Je vous propose également d'approuver le compte de gestion du receveur.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Monsieur le Maire, sorti au moment du vote).

QUESTION N° 11/2019

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : Monsieur Marc BOVELETTE

Le compte administratif 2018 fait apparaître un résultat d'investissement déficitaire brut de 573 039,07 € pour le budget principal de la ville.

Par conséquent, il convient de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Excédent de fonctionnement = 862 386,18 €
Déficit d'investissement = 573 039,07 €
Restes à réaliser en dépenses = 134 660,77 €
Restes à réaliser en recettes = 114 243,40 €

Besoin de financement à la section d'investissement = 593 456,44 €
Affectation des résultats à prendre sur l'excédent de fonctionnement, soit 593 456,44 €.
L'excédent de fonctionnement définitif sera ainsi ramené à 268 929,74 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N° 12/2019

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOVELETTE

L'article 11 de la loi du 8 février 1995 prévoit que les collectivités locales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au compte administratif de la collectivité.

Aucune opération n'a été réalisée tant pour le budget principal de la ville que pour le budget annexe Expansion au titre de l'année 2018.

QUESTION N° 13/2019

BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOVELETTE

Le budget est l'état de prévision des recettes et des dépenses pour une année donnée. Il regroupe la totalité des recettes et des dépenses communales, ainsi que les reports de l'exercice précédent. Pour cette année 2019, il se résume de la façon suivante :

VILLE

Section de fonctionnement :	3 387 000,00 Euros
Section d'investissement :	2 058 000,00 Euros

Je vous invite :

- à approuver le budget primitif 2019 tel que présenté
- à autoriser Monsieur le Maire à mettre en place les financements nécessaires au budget dans les meilleures conditions et lui donner à cet effet toute délégation utile.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N° 14/2019

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOVELETTE

Le vote du budget est également l'occasion de décider des trois taux d'imposition pour l'année, à savoir taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

Par conséquent, je vous invite à établir les taux d'imposition 2019 de la manière suivante, sans changement par rapport à 2018 :

Taxe d'habitation :	19,32 %
Foncier bâti :	25,25 %
Foncier non bâti :	49,80 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N° 15/2019

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Marc BOVELETTE

Je vous propose d'examiner et d'adopter les tarifs des services communaux réévalués en moyenne de 2%.

Cette augmentation entrera en vigueur au 1^{er} mai 2019.

A noter que les tarifs concernant le restaurant scolaire et les centres de loisirs ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous dans la mesure où ils dépendent du dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles), contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales et soumis à plafonnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NATURE	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif adopté
Salle PASTEUR-GUILLAUMET			
NEUVILLOIS			
VIN D'HONNEUR	208,00 €	212,00	212,00
REPAS 1 JOUR	419,00 €	427,00	427,00
REPAS 2 JOURS	557,00 €	568,00	568,00
CUISINE	86,00 €	88,00	88,00
LAVE-VAISSELLE	35,00 €	36,00	36,00
ASSEMBLEE GENERALE	424,00 €	432,00	432,00
NON NEUVILLOIS			
VIN D'HONNEUR	310,00 €	316,00	316,00
REPAS 1 JOUR	631,00 €	644,00	644,00
REPAS 2 JOURS	838,00 €	855,00	855,00
CUISINE	136,00 €	139,00	139,00
LAVE-VAISSELLE	35,00 €	36,00	36,00
ASSEMBLEE GENERALE	424,00 €	432,00	432,00
En cas de location pour les deux salles le tarif sera multiplié par 1,5			

Salles Jacques PREVERT - Jean BARATTE			
NEUVILLOIS			
VIN D'HONNEUR	151,00 €	154,00	154,00
REPAS 1 JOUR	304,00 €	310,00	310,00
REPAS 2 JOURS	401,00 €	409,00	409,00
LAVE-VAISSELLE	35,00 €	36,00	36,00

NON NEUVILLOIS			
VIN D'HONNEUR	228,00 €	233,00	233,00
REPAS 1 JOUR	459,00 €	468,00	468,00
REPAS 2 JOURS	597,00 €	609,00	609,00
LAVE-VAISSELLE	35,00 €	36,00	36,00
Salle des cérémonies			
UNE JOURNEE	94,00 €	96,00	96,00
Salle Marie Curie			
UNE JOURNEE	270,00 €	275,00	275,00
DIVERS			
REMORQUE FRIGO	130,00 €	133,00	133,00
REMORQUE FRIGO Caution	254,00 €	259,00	259,00
PODIUM	506,00 €	516,00	516,00
PODIUM - Caution	448,00 €	457,00	457,00
CIMETIERE			
TAXE D'INHUMATION 30 ANS	51,00 €	52,00	52,00
TAXE D'INHUMATION 50 ANS	102,00 €	104,00	104,00
TAXE D'INHUMATION 100 ANS	203,00 €	207,00	207,00
TAXE D'INHUMATION PERPETUITE	390,00 €	398,00	398,00
TAXE D'INHUMATION COLUMBARIUM	52,00 €	53,00	53,00
TAXE D'EXHUMATION	52,00 €	53,00	53,00
ACHAT CONCESSION	373,00 €	380,00	380,00
ACHAT CASE ANCIEN COLOMBARIUM	941,00 €	960,00	960,00
ACHAT CASE NOUVEAU COLOMBARIUM	612,00 €	624,00	624,00
ACHAT CAS BAS ANCIEN COLOMBARIUM	470,00	479,00	479,00
DISPERSION CENDRES JARDIN DU SOUVENIR	44,00 €	45,00	45,00
VENTE CAVEAUX ANCIENS			
2 places en ruine	448,00 €	457,00	457,00
2 places vétusté normale	827,00 €	843,00	843,00
3 places en ruine	540,00 €	551,00	551,00
3 places vétusté normale	1056,00 €	1077,00	1077,00
4 places en ruine	767,00 €	782,00	782,00
4 places vétusté normale	1205,00 €	1229,00	1229,00
par place supplémentaire	235,00 €	240,00	240,00
CAVEAU COMMUNAL			
1ER MOIS / Semaine	33,00 €	34,00	34,00
2EME MOIS / Semaine	88,00 €	90,00	90,00
3EME MOIS / Semaine	99,00 €	101,00	101,00
Droit de place AUTRE			
Occupation du domaine public par un commerçant (le m ²)	-	0,50	0,50
Vente au déballage (camion) - Cirque	137,00 €	140,00	140,00
Vente au déballage (type marché)	6,00 €	6,00	6,00
CAUTION pour les cirques	333,00 €	340,00	340,00

QUESTION N° 16/2019

AMENAGEMENT DE LA PLACE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND

Le stationnement sur la place Edouard Lhotellier constitue un réel souci, notamment aux heures d'entrée ou sortie de l'école.

C'est pourquoi il est envisagé son réaménagement, en pavés et en enrobés, avec réfection des bordures et des caniveaux, voire un éclairage par spot central. Les places de stationnement seront matérialisées afin d'optimiser l'espace.

Ce projet sera mis en œuvre dans le cadre du marché à bons de commande signé avec la Société EIFFAGE.

Le montant total des travaux s'élève à 154 201,00 euros hors taxes, selon première estimation à peaufiner, cette dépense étant toutefois éligible au financement accordé par le Département du Nord au titre de la répartition des amendes de police.

Par conséquent, je vous propose :

- de décider de la réalisation des travaux d'aménagement de la place Edouard Lhotellier,
- de dire que c'est l'entreprise EIFFAGE qui exécutera les travaux dans le cadre du marché à bons de commande mis en place,
- de solliciter le Département du Nord aux fins d'obtention d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N° 17/2019

DEMANDE D'ADHESION AU SIVU MURS MITOYENS DU CAMBRESIS

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND

La commune de BAZUEL a sollicité son adhésion au « SIVU Murs Mitoyens du Cambrésis », à compter du 1^{er} juillet 2019.

Par délibération du 27 février 2019, le comité syndical s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, sur cette demande d'adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes-membres du SIVU sont invitées à se prononcer sur cette demande dans un délai de 3 mois. A défaut, l'avis de la collectivité sera réputé favorable.

Par conséquent, je vous propose d'émettre un avis favorable sur la demande d'adhésion au SIVU Murs Mitoyens du Cambrésis de la commune de BAZUEL.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N° 18/2019

MOTION DE SOUTIEN AU FONDS EUROPEEN D'AIDE ALIMENTAIRE AUX PLUS DEMUNIS

Rapporteur : Madame Annick CATTEAUX

Rappelant que 113 millions d'Européens (soit près d'un européen sur 4) connaissent la pauvreté et que 34 millions d'entre eux vivent dans une situation de pauvreté matérielle sévère.

Rappelant la situation dramatique des 9 millions de personnes en France vivant sous le seuil de pauvreté parmi lesquelles se trouvent 3 millions d'enfants.

Rappelant que sans le soutien alimentaire européen, issu depuis 2014 du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), 15 millions d'europeens et 5,5 millions de français connaîtraient aujourd'hui la faim.

Rappelant que le soutien alimentaire européen apporte jusqu'à 40% des denrées mises à disposition chaque année des personnes soutenues par le Secours populaire français et les trois autres associations d'aide alimentaire en France : la Croix-Rouge française, la banque alimentaire et les Restos du cœur.

Considérant qu'à partir de 2021, cette aide alimentaire sera intégrée à un nouveau fonds social, le FSE+, destiné à être le moyen principal de l'Union européenne pour lutter contre la pauvreté en Europe.

Par conséquent, je vous propose :

- de témoigner que l'aide alimentaire apporte une aide vitale dans le cadre d'un accueil inconditionnel à toutes les personnes connaissant une situation de pauvreté ou de précarité ;
- de témoigner qu'au-delà de la mise à disposition de denrées alimentaires, l'aide alimentaire est un socle incontournable à partir duquel peuvent se développer d'autres mesures d'accompagnement nécessaires pour les personnes en situation de pauvreté : conseil budgétaire, aide à la recherche d'un emploi, accès à la culture et aux loisirs, accès aux droits, accès aux vacances, accès à la pratique sportive...
- de témoigner de l'importance de l'engagement des bénévoles partout en France au sein de ces associations comme témoignage concret d'une solidarité populaire incontournable ;
- de témoigner de l'apport majeur de ces bénévoles et de ces associations de solidarité pour soutenir les personnes dans les territoires les plus isolés ;
- de témoigner de la pertinence de la contribution des associations d'aide alimentaire et des actions de collecte qu'elles conduisent pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- d'alerter sur l'urgence de la situation de faim et de pauvreté pour des millions d'enfants, de familles, de personnes âgées, de jeunes en France et en Europe ;
- d'exprimer un regret sur le fait que l'aide alimentaire européenne qui peut répondre aux besoins de ces millions de personnes ne représente que 3% du budget total des Fonds sociaux européens ;
- d'exprimer un regret sur le risque de division de moitié du budget de l'aide alimentaire alloué aux associations de solidarité dans le contexte actuel des décisions prises au niveau européen ;
- d'estimer que cette diminution de moitié porterait un coup très dur à l'action d'aide alimentaire dans la mesure où ces moyens ne pourraient être compensés d'aucune autre façon ;
- d'alerter sur la situation de faim que risque d'engendrer cette diminution en France comme en Europe ;
- d'estimer que cette diminution constituerait un message très négatif envoyé par l'Union européenne et par la France aux citoyens en général et aux plus pauvres et précaires d'entre nous en particulier ;
- de demander que le budget de l'aide alimentaire européenne soit revu à la hausse par rapport aux années précédentes ;
- de demander au gouvernement français de faire de l'aide alimentaire une priorité dans le cadre des négociations budgétaires européennes en cours ;
- d'appeler l'union européenne à maintenir et à renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N° 19/2019

SUBVENTION « C'EST MON CAMBRESIS »

Rapporteur : Madame Evelyne LIENARD

Depuis plusieurs années maintenant, quelques communes organisent une randonnée cycliste appelée « C'est mon Cambrésis ».

Ainsi, les villes traversées par cette manifestation organisent, chacune à leur tour, cette journée destinée à tous.

En contrepartie, les communes non organisatrices participent financièrement.

Cette année, c'est la commune de CAUDRY qui est chargée de la mise en place de l'opération, avec l'aide de l'association du Tour de France à Cambrai.

Par conséquent, je vous propose de décider de verser à l'association du Tour de France à Cambrai une subvention de 750 € pour l'organisation de cette manifestation.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N° 20/2019

AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE DANS LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

La ville a été contactée par la Compagnie AXA Assurances IARD Mutuelle, pour mise en place d'une mutuelle dans la commune à disposition des neuvillois.

La ville n'est engagée en rien dans ce dispositif ; elle n'a pour rôle que d'autoriser la mise en place d'une telle mutuelle, de mettre à disposition une salle pour une réunion publique d'information organisée par l'assureur et de mettre à disposition un bureau à raison de deux fois deux heures par mois afin de permettre une permanence destinée à accueillir les administrés souscripteurs.

Ce genre de dispositif est déjà en place dans nombreuses communes du Cambrésis et peut constituer un réel service rendu à la population.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser la Compagnie AXA Assurances IARD Mutuelle à mettre en place une telle mutuelle à Neuville Saint Rémy.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
COUVENT Jean-Pierre	Maire	
PLUVINAGE Nadine	Adjointe	
LEGRAND Jean-Pierre	Adjoint	
CATTEAUX Annick	Adjointe	

BARBRY Jean-Marie	Adjoint	
LIENARD Evelyne	Adjointe	
BOVELETTE Marc	Adjoint	
COUVENT Francine	Conseillère Municipale	
DUMONT Christian	Adjoint	
LABALETTE Martine	Conseillère Municipale	
JOURDAIN Philippe	Conseiller Municipal	Absent excusé. Procuration à Martine LABALETTE
POTAUX Annie	Conseillère Municipale	
CARRIERE Guy	Conseiller Municipal	
GUIDEZ Sandrine	Conseillère Municipale	Absente excusée
BERGER Rémi	Conseiller Municipal	
STANDAERT Elodie	Conseillère Municipale	Absente excusée
LEVEQUE Pascal	Conseiller Municipal	Absent excusé
MAGERE Marie-France	Conseillère Municipale	Absente excusée. Procuration à Annie POTAUX
NOWAK Daniel	Conseiller Municipal	
DUPONT Marie-Thérèse	Conseillère Municipale	
BOULET Jean-Marc	Conseiller Municipal	

COVLET Angéla	Conseillère Municipale	Absente excusée.
COUVEZ José	Conseiller Municipal	
PAMART Viviane	Conseillère Municipale	Absente excusée.
DEHON Gérard	Conseiller Municipal	
HAZEBROUCQ Pauline-Cécile	Conseillère Municipale	
BALLAND Frédéric	Conseiller Municipal	Absent excusé. Procuration à Rémi BERGER